



N° 2019/05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2019**

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : ADOPTION du COMPTE DE GESTION – Exercice 2018

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt-cinq mars 2019, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Maurice PERRAULT, Gontran de Villèle, Laure FONTAINE, Thierry CORBEL,

Etaient absents : Eric CUENOT (donne son pouvoir à Valérie PIERRES), Evelyne PETIT (donne son pouvoir à Laure FONTAINE), Marc SIMONNEAUX, Bérénice RAMBAUD.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 7

VOTANTS : 9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10,

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune son Compte de Gestion. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Commune	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	22 765,38 €	113 617,34 €
Fonctionnement	45 415,30 €	76 945,81 €
TOTAL	68 180,68 €	190 563,15 €

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2018 - COMMUNE et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.

Le Maire

Damien GUIBOUT